L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX 1 rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 JANVIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 JANVIER 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Pitchie J. Spear, au No 46 rue Royale, diamants, argenterie, montres, coutellerie, etc.

Par Albert Paul, au No 45 rue Royale,—gaque non réclamée.

Par D. E. Murphy & fils, dans leurs salles d'encan,—café, whiskey, vins, tabac, etc., etc.

Aussi, sur le lieu, au pied de la rue Julie, jambons, épaulet, farine, gras, etc.

Marchandises sauvées du sinistre des steamers C. E. Darfee et Cotton Valley.—Voir l'annonce donnée de D. E. Murphy & fils.

Produits de l'Ouest, etc.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy & fils.

DETTES ET RÉPUDIATION.

Il est des gens que le seul mot de répudiation fait frémir d'une vertueuse indignation. Ce mouvement part d'un sentiment que nous sommes loin de blâmer; l'honnêteté étant aussi nécessaire chez les gouvernements que chez les individus. Un particulier qui ne paie pas ses dettes quand il a le moyen de les payer, ou qui fait faillite les mains pleines, est un malhonnête homme; un gouvernement qui ne remplit pas ses obligations, quand il a des ressources suffisantes pour le faire, manque de même aux lois de l'honneur.

Mais chacun admet que le plus honnête homme du monde peut être atteint dans sa fortune par des revers immérités et inattendus, et, quand il abandonne à ses créanciers tout ce qu'il a, ou leur offre un arrangement basé sur l'état réel de ses ressources, il fait ce qu'il doit parce qu'il fait ce qu'il peut, et nul n'est autorisé à lui jeter la pierre. Les législations modernes, plus sages et plus humaines que celles de l'antiquité, n'ont pas condamné à la servitude le débiteur malheureux, et les lois sur les faillites lui ont laissé une porte ouverte pour se relever par le travail.

On n'est pas généralement porté à avoir pour les gouvernements l'indulgence que l'on accorde à un particulier. La raison en est que ce dernier n'a pour se relever de sa ruine que ses ressources individuelles et la durée assez courte de son existence, tandisque l'Etat, c'est non seulement tout le monde de la génération présente, mais c'est encore tout le monde des générations à venir, et les créanciers de l'Etat ayant tout ce monde pour garant, sont peu portés à renoncer à leurs droits.

C'est une grave question, cependant, au point de vue de l'équité, de savoir jusqu'à quel point un gouvernement nommé par une génération, a le droit d'engager les générations à venir, et si celles-ci ne sont pas fondées à répudier les dettes qui leur sont léguées, quand elles ne reçoivent pas l'équivalent de ces dettes. Suivant les principes du droit civil moderne, l'héritier a, en effet, le droit de se décharger des dettes en renonçant à l'héritage ou de ne les payer que jusqu'à concurrence de ce qu'il reçoit, au moyen de l'acceptation sous bénéfice d'inventaire.

Si nous appliquons aux peuples les principes qui régissent les individus, nous devons donc leur reconnaître le privilège de contester les dettes contractées par les gouvernements antérieurs et dont l'équivalent n'a pas été fourni ou ne profite pas à la génération présente, et aussi le droit d'exciter des circonstances exceptionnelles de force majeure qui, en réduisant considérablement les ressources de l'Etat, ont mis la nouvelle génération dans l'impossibilité de remplir intégralement toutes les obligations contractées au nom de celles qui l'ont précédée.

Cela revient à dire que, sans perdre de vue les règles d'honnêteté qui sont le *credo* de toute société, il faut se garder de juger la situation d'un Etat à un point de vue sentimental qui serait faux parce qu'il serait trop absolu.

Un Etat ne peut donner que ce qu'il a, tout comme un particulier. Quand les créanciers se montrent trop rigoureux envers un débiteur, ils le réduisent à la faillite et quelquefois le poussent par leur propre imprudence à une banque route frauduleuse. Quand les créanciers d'un Etat placé dans des circonstances difficiles, se montrent trop exigeants, ils le forcent à la répudiation, qui est la manière de faire banqueroute des gouvernements.

On doit donc se garder, en discutant la situation de l'Etat de la Louisiane on celle de la ville de la Nouvelle-Orléans, de faire de la sensiblerie. Le grand mot de déshonneur est hors de place et la répugnance qu'inspire celui de répudiation a perdu de sa force.

Répudiation! Mais est-ce que ce mot peut être encore un épouvantail pour nos consciences quand, en réalité, nous nageons, depuis plusieurs années, en pleine répudiation? Est-ce que la répudiation n'a pas existé du jour où le premier mandat d'Etat, où le premier scrip de ville, n'ayant pu être payés à présentation, ont dû être vendus à escompte sur la place par le créancier qui en était porteur? Prétendra-t-on que les dettes que contractent le gouvernement d'Etat ou l'administration municipale pour leurs besoins journaliers, dettes représentées par des services réels dont profite la génération présente, sont pour cette génération des dettes moins sacrées que les anciennes dettes léguées par le gouvernement et les administrations précédentes? Ce serait une théorie étrange! Que dirait-on d'un particulier qui ne paierait pas les dettes faites pour sa subsistance et celle de sa famille, sous prétexte qu'il doit d'abord payer les dettes de son père et de son grand-père, parce que ce sont les dettes d'honneur?

Nous avons une autre manière d'envisager cette question et nous croyons que c'est la bonne. Le premier objet de l'hypôt est de couvrir les dépenses actuelles et nécessaires du gouvernement, parce que ces dépenses sont indispensables au maintien du mécanisme sans lequel la société cesserait d'exister. Que dans la limite du possible, on applique l'excédant des revenus à éteindre les anciennes dettes, nous y accédons volentiers, quelque contestables que soient la plupart de ces dettes, parce qu'il vaut mieux, en matière d'honnêteté, faire plus que moins qu'on ne doit.

Mais, quand nous entendons crier au déshonneur parce que, pour la première fois, l'Etat ne peut payer le coupon d'intérêt, nous protestons. Qu'a-t-on fait depuis plusieurs années? L'Etat et la ville ont manqué à toutes leurs obligations courantes, ont fait faillite à tous leurs serviteurs, afin de payer une certaine classe de créanciers, les porteurs de titres de vieilles dettes. Nous protestons contre une pareille manière de procéder comme contraire à l'essence même de tout bon gouvernement.

La première obligation d'un gouvernement envers ses constituants, est d'assurer les divers services publics, tout en limitant les dépenses au strict nécessaire; et les revenus doivent être, d'abord et avant tout, affectés à ces dépenses ainsi restreintes. Le surplus doit être attribué à l'extinction des obligations antérieures, et s'il y a insuffisance, elles-ci doivent supporter, comme les dépenses de propriété nécessitée, une réduction proportionnelle à la diminution qu'aura subie, par suite de circonstances exceptionnelles, les revenus de l'Etat.

Nous ne sommes donc pas partisans de la répudiation des dettes, mais nous ne voulons pas non plus que tout soit sacrifié à ce prétendu honneur qui consisterait à faire passer l'intérêt des porteurs de Bons avant les services publics et avant les ménagements due aux contribuables.

Comme nous l'avons d'ailleurs, soutenu, les porteurs de Bons, en vertu de leur contrat, n'ont droit à réclamer que le produit de la taxe de cinq mills et demi et rien de plus. S'ils sont prudents, ils accepteront un arrangement sur cette base, c'est-à-dire une réduction d'intérêt, car s'ils se montrent trop exigeants, ils risquent de créer un mouvement en faveur d'une réduction de cette taxe de cinq mills et demi que l'on commence déjà à trouver trop lourde. Nous offrons à leur méditation des extraits d'articles de deux journaux influents de paroisse, articles qui témoignent d'une tendance à la répudiation des dettes de Warmoth et de Kellogg. Quand un peuple est réduit à l'extrémité, il ne faut pas le pousser dans la voie de refuge qui s'ouvre à tout débiteur aux abois, la banqueroute; mieux vaut transiger.

LA RÉPUDIATION.

(*Alexandria Democrat*, 1er janvier.)

Presque chaque jour on entend ce mot dans les rues et dans les conversations des meneurs de l'opinion publique, dont les vues méritent d'être prises en sérieuse considération.... Indubitablement, une grande majorité des habitants de cette paroisse est en faveur d'une réduction de la dette, ou du moins de l'intérêt, et si le présent taux de la taxe est maintenu, il y aura une disposition à réduire la dette où à la répudier entièrement. Des hommes comme le juge Blackman, le capitaine Jeffries, James C. Wise et d'autres, qui possèdent le respect et la la confiance du peuple, sont ouvertement en faveur de la réduction de l'intérêt des Bons consolidés à la moitié du taux actuel. Jusqu'où ils pourraient aller encore, nous ne saurions le dire, car ils sont discrets et ont en vue avant tout l'intérêt de l'Etat et celui du peuple.....

Si l'Etat est en faillite, qu'on le déclare et qu'on fasse un règlement comme cela se pratique dans le cas des débiteurs malheureux. Sinon, que les impôts soient perçus par une stricte application de la loi, que chacun soit obligé de supporter sa part du fardeau et qu'on ne vole pas une classe de créanciers qui travaillent pour l'Etat, dans le but de payer l'intérêt d'une dette frauduleuse.

(*People's Vindicator*, 31 décembre)

Les signes des temps indiquant que nous sommes arrivés au bord de l'abîme, en ce qui concerne nos finances d'Etat.

En d'autres termes, la pratique d'accorder l'endossement de l'Etat aux entreprises des particuliers et des corporations a été étendue à un tel point que la corde va se briser.

(L'écrivain cite ici un article du *City Item* sur le système des emprunts pour payer l'intérêt de la dette et ajoute:)

Nous avons remarqué avec alarme ces emprunts pour payer l'intérêt, convaincu que cela doit avoir pour l'Etat le résultat que cela a toujours pour les particuliers. Il nous semble qu'il a été adopté pour la liquidation de notre dette, aucun plan digne de ce nom. Au contraire, on a constamment fait appel à l'"honneur" des contribuables pour "soutenir le crédit de l'Etat", sans faire d'effort pour réduire le fardeau, dont il est certain qu'avec le temps ils devaient se débarrasser.

L'esprit public dans cet Etat est arrivé à la conviction que le paiement de cette "taxe d'intérêt" de 5 mills et demi est une chose qui durera éternellement, et que la meule tournera et tournera jusqu'à faire de nous les esclaves des requins et des porteurs de Bons. Et beaucoup de citoyens honnêtes commencent à soulever la question de savoir s'il ne vaut pas mieux une répudiation absolue qu'une famine complète.

C'est folie que de parler à des hommes d'"honneur" quand cet honneur dépend d'argent qu'il n'ont pas. Ils pourraient plutôt endurer leur vie pour préserver intacte leur réputation de gens qui paient leurs dettes, mais les existences ne paient pas des dollars et les porteurs de Bons demandent plus que du sang. Nous connaissons des contribuables qui, cette dernière, ont emprunté de l'argent à 30 pour cent pour payer leurs taxes et pour soutenir l'administration du gouverneur Nicholls; mais cette année, ils ne peuvent emprunter et, d'ailleurs, ils ne le veulent pas.

.....Le peuple de la Louisiane a été mis en faillite par les dix années du régime de rapacité radical; il ne peut plus payer parce qu'il n'a plus rien, et il faut qu'il puisse respirer.

THÉATRE DES VARIÉTÉS. — Par un temps comme celui de dimanche les théâtres sont pleins à Paris ou à New-York, mais ici où nous ne sommes habitués ni à un froid aussi dur, ni au verglas, on se plaint même chez soi sans se laisser tenter par l'attrait d'une nouveauté théâtrale. Cependant un certain nombre de braves des deux sexes n'ont reculé ni devant le froid ni devant le risque d'une glissade pour aller saluer aux Variétés la réapparition à la Nouvelle Orléans de la grande tragédienne Janauschek, qui a été très émouvante dans son splendide rôle de la Comtesse de Mansfield.

La pièce "Mother and Son" (qui n'a de commun que le titre avec la version américaine des *Bourgeois de Pont d'Arcy*) a été tirée par l'auteur, miss Tuckey, des "Voisins", une jolie nouvelle de Frederika Bremer. Elle est divisée en deux parties: "Le Vol" et les "Voisins". Un accueil très enthousiaste a été fait à Janauschek qui a été rappelée. Elle a été très bien secondée par M. Thorne et par la compagnie.

La même pièce a été répétée avec beaucoup de succès hier soir devant un auditoire plus nombreux que celui de dimanche, et elle sera redonnée ce soir. Mercredi, il y aura changement de programme.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Bien que le temps ne soit pas favorable et qu'il fasse toujours très froid, le monde afflue à l'Académie de Musique pour voir la "Cigale" ou Lotta qui personnifie ce rôle. La pièce est fort intéressante. La Cigale est la fille d'une comtesse à qui elle a été enlevée, qui la fait chercher et qui finit par la retrouver au milieu d'une bande de Bohémiens. Les incidents sont très propres à faire ressortir le talent de Lotta qui est véritablement extraordinaire. Cette pièce, tirée du français, aura un succès de longue durée.

THÉATRE ST-CHARLES. — Le nouveau programme de la semaine a été parfaitement accueilli du public dimanche et hier soir, et nous ne doutons pas qu'il ne soit encore plus couru dès que le temps deviendra un peu plus supportable. Il y a dans la population de la Nlle Orléans beaucoup d'empressement pour le Vieux Drury, mais nous redoutons pour lui la neige et la glace qui retiennent au logis beaucoup de gens qui ne demanderaient pas mieux que d'en sortir pour aller voir la troupe de Bonfface.

Grande réduction dans le prix des chaussures au Magasin Rouge, coin des rue Royale et Dumaine.

Un fait étonnant.—Une grande proportion du peuple américain meurt aujourd'hui des effets de la dyspepsie ou du désordre du foie. La réalité de ces maux sur des masses de gens intelligents est très alarmant. Il fait de la vie un fardeau au lieu d'une existence agréable et utile. Quelque chose devrait être. Il n'y a pas de bonne raison pour cela, et vous voulez certainement mettre un coté les préjugés et le scepticisme, demandez l'avis des dyspepsies et de vos amis et essayez une bouteille de "Green's August Flower." Votre guérison sera certaine et prompte. Des millions de bouteilles de ce remède ont été données pour vos cas d'un faire connaître les vertus, et les résultats ont été satisfaisants dans tous les cas. A votre aise, allez acheter une bouteille pour essayer et vous voyez par vous-même que vous ne pouvez pas vous tromper. Trois doses A votre aise, chassent les dyspepsies dans tout système dans tout cas.

☞ Chapeaux de tous genres au magasin de Robt. E. Lee.

Dépensez plus de l'argent ainsi, il est juste que de l'argent ainsi de Mme Windsor pour les soins de votre enfant. Mme Windsor pour les soins de votre enfant. Mme Windsor pour les soins de votre enfant.